

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 01 MARS 2017 A 19H30

Présents à la séance : 25

L'An Deux Mil Dix Sept, le **01 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :
02 mars 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

1ère séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER
Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme
ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.
BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M.
PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-
Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Cession de parcelles communales
Rue Général Sarrail.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

N° 05/2017

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme FLICKER Gisèle
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	M. CHMIDLIN Stéphane

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée
par Monsieur MICHEL Fabrice portant sur l'acquisition des parcelles communales cadastrées en section D
n° 1478, 1481, 1488 et 1490 d'une contenance totale de 45 ares 59 centiares, sises rue Général Sarrail.
Après avis demandé à FRANCE DOMAINE le 02 décembre 2016, le prix de vente est établi à 5 000 € hors
frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de cette
aliénation au prix et conditions susdits.

L'acte sera passé en l'étude du choix de l'acquéreur.

La recette sera encaissée sur l'article 775 fonction 020 du budget
communal, avec opérations d'ordre de sortie de l'état d'actif communal.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,